

BULLETIN

MUNICIPAL



E D I T O R I A L

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE D'EDITER UNE REVUE MUNICIPALE QUI , SANS AVOIR LA PREFFENTION D'EGALER CELLES D'UNE GRANDE VILLE , EST DESTINEE A VOUS INFORMER DE LA MARCHE DE LA COMMUNE .

DANS UN PREMIER TEMPS , NOUS NOUS LIMITERONS A DEUX REVUES PAR AN , CORRESPONDANT AUX DEUX REUNIONS PRINCIPALES DE VOS REPRESENTANTS :

LE VOFE DU BUDGET PRIMITIF AU PRINTEMPS
CELUI DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE A L'AUTOMNE

VOUS TROUVEREZ DANS CHAQUE REVUE , UNE PAGE DE CONSEILS PRATIQUES POUR LA VIE DE TOUS LES JOURS , ET DES INFORMATIONS DONNEES PAR LES REPRESENTANTS D'UNE COMMISSION OU LES DELEGUES D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL . PAR LA SUITE , NOUS DEMANDERONS AUX PRESIDENTS DES SOCIETES LOCALES DE VOUS FAIRE MIEUX CONNAITRE LEURS ACTIVITES .

LE CONSEIL MUNICIPAL SOUHAITE RECEVOIR VOS CRITIQUES ET SUGGESTIONS AU SUJET DE LA REDACTION ET L'UTILITE DE CETTE REVUE .

R. ZELLER

LA COMMUNE

- 1028 habitants (recensement 1982)
- 18 kms de voirie communale
- 23 kms de pistes forestières
- 2800 hectares de superficie
 - dont 508 ha de forêts communales
 - et 556 ha de forêts domaniales
- 83 élèves fréquentent l'école communale
- 3 salariés à temps plein :
 - 1 secrétaire de Mairie
 - 2 employés communaux
- 3 salariés à temps partiel :
 - 2 aides maternelles
 - 1 personne d'entretien
- 10 Sociétés locales .

HEURES D'OUVERTURE de la MAIRIE

- Lundi : fermée le matin 14 h à 17 h 30
- Mardi : 08 h 30 à 11 h 30 14 h à 17 h 30
- Mercredi: fermée toute la journée
- Jeudi : 08 h 30 à 11 h 30 14 h à 17 h 30
- Vendredi : 08 h 30 à 11 h 30 14 h à 17 h 30
- Samedi : 08 h 30 à 11 h 30 14 h à 16 h

CONSEIL MUNICIPAL

Issu des élections des 6 et 13 mars 1983 . Se compose de :

- M.M. Roger ZELLER maire
- François DEMEUSY 1 er adjoint
- Jean CHASSIGNET 2 ème adjoint
- Léon PIOF 3 ème adjoint

- Mesdames et Messieurs :
- Noelle CLEMENT Bernard DEMOUGE
- Claude DEMOUGE Camille FULLERINGER
- Jean-Marie GRIMLER Gérard HERBACH
- Gilbert HUMBERT-CLAUDE Josiane PETITJEAN
- Daniel ROTH Thérèse RUGGERI
- Gérard TRAVERS conseillers municipaux

UN SERVICE à la POPULATION , une TAXE :

Le SYNDICAT-INTER - COMMUNAL de TRAITEMENT des ORDURES MENAGERES
de la ZONE SOUS-VOSGIENNE

(S.I.C.T.O.M.)

par Daniel ROTH , membre du bureau du Sictom .

Pour des raisons sanitaires et écologiques évidentes , LEPUIX ainsi qu'une soixantaine de communes du Territoire , de la Haute-Saône et du Haut-Rhin , ont décidé , il y a quelques années , d'adhérer au SICTOM dont la vocation est de collecter et traiter les ordures ménagères .

Des investissements importants ont été engagés , notamment , l'acquisition des terrains d'épandages des rejets , ainsi que l'édification de l'usine de traitement des ordures . Il est fait appel à une entreprise extérieure (S.U.A.L.) qui facture au Syndicat ses prestations .

En contrepartie des avantages de cette adhésion , et pour permettre le bon fonctionnement du Syndicat , les communes acquittent une redevance proportionnelle au tonnage d'ordures collecté . C'est ainsi qu'en 1983 , 108.391 francs ont été versés au SICTOM par la commune , ce qui correspond à 251 tonnes , soit un cout de 431,84 francs la tonne . Cette somme qui ne cesse de croître au fil des ans contrairement à ce qui se passe dans d'autres communes , est répercutée sur les administrés sous forme de redevance .

Eviter ou freiner la progression de cette charge financière passe donc par la maîtrise ou la réduction des tonnages . Pour atteindre cet objectif des solutions existent :

- utilisation accrue des bennes de collectes du verre , car chaque tonne de verre rapporte 89 F versés par la Société qui le collecte , auxquels il convient d'ajouter les 431,84 francs qui ne sont pas à payer au SICTOM . C'est ainsi qu'en 1983 , les bennes à verre ont rapporté 651 F , soit 12,5 tonnes . La commune ayant fait un effort particulier en disposant trois nouvelles bennes dans le village , nous vous suggérons de les utiliser au maximum en y déposant tous vos verres perdus à l'exclusion de toutes autres matières (bouchons - capsules tec...)
- utilisation des sacs poubelles en matière plastique . En effet , par temps de pluie ou de neige , une poubelle mal fermée se remplira d'eau . De même , un carton rempli de déchets , verra son poids multiplié par deux . Cette eau sera facturée par le Syndicat au prix de 45 centimes le litre

Pour nous , à la campagne , il est inadmissible de mettre aux ordures (ménagères) l'herbe résultant de la tonte des pelouses . Pourquoi ne pas en faire , avec tous les déchets d'origine végétale , un excellent compost pour le jardin ou la bordure de fleurs ?

En appliquant ces quelques conseils , dont la liste n'est pas exhaustive , il sera possible de réduire le tonnage , donc le cout de la collecte . C'est un pari collectif qui , s'il réussit , aura un effet bénéfique sur nos redevances .

LES SOCIÉTÉS LOCALES

Sociétés	Nombre d'adhérents	Présidents
Clique la Jeanne d'Arc	34	Eugène COLIN
Association Sportive	90	Jean Yves SCHEPPLER
Société de Pêche	98	Lucien PERROS
Lepuix- Fleuri Club Couture	16 14	Jean- François DEMOUGE M.mes Cécile DEMEUSY Marie HERBACH - Rolande POMMELET - André THEVENOT
Association Communale de Chasse Agréé	28	Hubert PETITJEAN
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	41 18	Félix DEMEUSY
Club du 3 ^{ème} Age	40	Paul COME
Groupe des Randonneurs	25	Bernard TOURNIER
Ski-Club Giromagny Lepuix	180	Daniel GIMELLI

ECOLE PRIMAIRE

Directrice : Madame J. RUGGERI

Maternelle : Madame LIBELLIN

assistée de M.mes C. COLIN et A.M. KIBLER

- 29 élèves , dont : 6 agés de 5 ans
- 10 agés de 4 ans
- 13 agés de 3 ans

C.P. : Madame J. RUGGERI
= 16 élèves

C.E. 1 - C.E. 2 : Madame S. GOUIN
= 16 élèves (11 en CE1 et 5 en CE2)

C.M. 1 - C.M. 2 : Madame C. GERBERT
= 22 élèves (15 en CM1 - 7 en CM2)

DETAILS DES SUBVENTIONS

Coopérative scolaire	2000 F
Association Sportive de Lepuix	2000 F
Association Sportive du CES	200 F
Ski-Club Giromagny Lepuix	500 F
Anciens Combattants	100 F
Clique La Jeanne d'Arc	1000 F
Centre Orientation Professionnel	100 F
Association des Paralysés	100 F
Association Valentin Haury	100 F
Lutte contre le Cancer	100 F
Lutte contre la Faim	100 F
Lepuix-Fleuri	4000 F
Colis des Personnes Agées	4500 F
U.S.G. section athlétisme	100 F
Anciens Prisonniers	100 F
Association Aides Ménagères	1000 F
Société de Tir de Giromagny	1000 F
Société de Pêche de Lepuix	1000 F

A noter qu'au cours des trois premiers mois de l'année, 10 interventions ont été effectuées auprès de T.D.F.

D'autre part, l'installateur "TELEPHONIC" a réalisé :

- la pose du relai 1^{ère} chaîne
- la vérification puis la réinstallation de la 2^{ème} chaîne avec changement de cables et réparations du récepteur.

REDEVANCES ORDURES MENAGERES

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Les personnes redevables sont priées de bien vouloir signaler en Mairie, les changements survenus dans la composition familiale (soit en plus, soit en moins). Les états sont établis dans le courant du mois d'août et les taux restent identiques à ceux de 1985.